

**CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE D'UNE PÉRIODE
DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL N° P17625510387 0 0**

Articles L. 5135-1 et D. 5135-1 et suivants du code du travail



N°13912*04

L'ORGANISME PRESCRIPTEUR	
Dénomination : Agence Pôle emploi BETHUNE Forme juridique : Etablissement public administratif Adresse : 230 RUE DE LA FAIENCERIE Code postal : 62400 Commune : BETHUNE 3995 S'agit-il d'un prescripteur conventionné ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non - Si oui, référence du conventionnement : Coordonnées de la structure conventionnant : S'agit-il de la structure d'accompagnement ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
LE BÉNÉFICIAIRE	
M. <input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> Nom de naissance : CHRETIEN Prénom : ESTHER Nom d'usage : CHRETIEN RQTH : <input type="checkbox"/> AAH : <input type="checkbox"/> Autres TH : <input type="checkbox"/> Né(e) le : 06/06/1994 à (commune) : LILLE (département / pays) : NORD Nationalité : <input checked="" type="checkbox"/> France <input type="checkbox"/> Union européenne ou EEE ou Confédération suisse <input type="checkbox"/> Autre Si Autre : Intitulé du titre de séjour : N° du titre de séjour : Date d'expiration : _____ Adresse : Complément d'adresse : 127 RUE DELFLIE Code postal : 62136 Commune : LESTREM Pays : FRANCE 0760423506 Courriel : ESTHER.CHRETIEN@YAHOO.FR Personne à prévenir en cas d'urgence : <i>M. et M^{me} Chrétien 03/21/27175156 ou 06/67/01/2149</i>	
Situation du bénéficiaire avant l'entrée en période de mise en situation en milieu professionnel : <input checked="" type="checkbox"/> Demandeur d'emploi suivi par Pôle emploi - N° DE : 026 1432520M <input type="checkbox"/> Jeune sans emploi suivi par la mission locale - Date inscription : _____ <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi suivi par un organisme relevant du 1° bis du L. 5311-4 du code du travail - Date inscription : _____ <input type="checkbox"/> Salarié d'une structure de l'IAE relevant du 2° du L. 5311-4 du code du travail PMSMP en suspension <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Salarié bénéficiant d'un contrat aidé dépt année n° ordre avenant avenant PMSMP en suspension <input type="checkbox"/> renouvellement modification <input type="checkbox"/> Autre salarié en accompagnement social ou professionnel PMSMP en suspension <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Autre, à préciser :	
Si le bénéficiaire est un salarié : Dénomination / Raison sociale de l'employeur : Forme juridique : N° SIRET : _____ Adresse : Code postal : _____ Commune : + _____ Représenté par : Nom : Prénom : Fonction :	
LA STRUCTURE D'ACCUEIL	
Dénomination / Raison sociale : SCP CHRISTOPHE MUTTER QUENTIN D'HONT ET Forme juridique : SCP de vétérinaires N° SIRET : 43135794600026 Code APE : 7500Z Adresse : 545 ROUTE DE MEURCHIN Code postal : 62220 Commune : CARVIN Pays : FRANCE Activité principale : ACTIVITES VETERINAIRES Convention collective ou accord de branche applicable : Personne responsable du bénéficiaire : Nom : D'HONT Prénom : QUENTIN Fonction : CHEF D'ENTREPRISE 0321371435 Courriel : _____ @	
LA STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT	
S'agit-il de l'organisme prescripteur ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non -- SI OUI, NE COMPLETER QUE LA ZONE CONSEILLER REFERENT -- Dénomination : Forme juridique : Adresse : Code postal : _____ Commune : Conseiller référent : Nom : DILLIES Prénom : Christine + _____ Courriel : christine.dillies@pole-emploi.fr	

LA PÉRIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La période est prévue du : 04/09/2017 au 08/09/2017 soit 35 heures.

Renouvellement ? Oui Non - Si oui, n° de la convention initiale :

Lieu d'exécution (si différent de l'adresse de la structure d'accueil) :

Objet de la période de mise en situation en milieu professionnel :

- Découvrir un métier ou un secteur d'activité
- Confirmer un projet professionnel
- Initier une démarche de recrutement

ACTIVITÉS CONFIEES – CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE ET D'ÉVALUATION

Activités confiées et objectifs associés : Détail des activités et conditions de mise en œuvre en annexe

Auxiliaire Spécialisé / Spécialisée Vétérinaire -ASV-

Organisation de la période dans la structure d'accueil

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Lundi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 | <input checked="" type="checkbox"/> Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mardi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 | <input type="checkbox"/> Samedi : de à et de à |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mercredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 | <input type="checkbox"/> Dimanche : de à et de à |
| <input checked="" type="checkbox"/> Jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 | Observations : Horaires pouvant être modifiés amplitude 8h-18h45 |

Mise à disposition d'équipement de protection individuelle : Oui Non

Si oui, préciser :

Présence d'autres mesures de prévention : Oui Non

Si oui, préciser :

Obligations des parties :

Le bénéficiaire s'engage à exercer les activités et tâches telles que définies dans la présente convention et à mettre en œuvre l'ensemble des actions lui permettant d'atteindre les objectifs d'insertion socioprofessionnelle attendus, et notamment :

- Respecter le règlement intérieur de la structure d'accueil et les consignes qui lui sont données et informer le conseiller référent de tout retard ou absence en fournissant les documents justificatifs requis ;
- Se conformer à l'ensemble des dispositions et mesures en matière d'hygiène et de sécurité applicables aux salariés dans la structure d'accueil, notamment en matière de port obligatoire des EPI et propres aux activités et tâches confiées ;
- Informer le conseiller référent de tout incident et/ou accident ;
- Informer le conseiller référent et/ou la personne responsable de son accueil et de son suivi des difficultés qu'il pourrait rencontrer dans la mise en œuvre de cette période ;
- Auto évaluer l'apport de la période de mise en situation en milieu professionnel dans la construction de son parcours d'insertion socioprofessionnelle.

La structure d'accueil s'engage à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires en vue de permettre au bénéficiaire d'exercer les activités et tâches telles que définies dans la présente convention, à l'accompagner afin de lui permettre d'atteindre les objectifs d'insertion socioprofessionnelle attendus, et notamment à :

- Désigner une personne chargée d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider et d'évaluer le bénéficiaire pendant la période de mise en situation en milieu professionnel ;
- Ne pas faire exécuter au bénéficiaire une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, à un accroissement temporaire d'activité, à un emploi saisonnier ou au remplacement d'un salarié en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail ;
- S'assurer que la mise en situation en milieu professionnel respecte les règles applicables à ses salariés pour ce qui a trait aux durées quotidiennes et hebdomadaires de présence, à la présence de nuit, au repos quotidien, hebdomadaire et aux jours fériés ;
- Être couvert par une assurance Multirisque Professionnelle en cours de validité tant à l'encontre de tiers que sur des biens de la structure d'accueil ;
- Mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires en vue de se conformer aux articles R. 4141-3-1 et suivants du code du travail en matière d'information des salariés sur les règles d'hygiène et de sécurité applicables dans son établissement et fournir l'ensemble des EPI nécessaires ;
- Prévenir dès connaissance des faits, et au plus tard dans les 24 heures, la structure d'accompagnement de tout accident survenant soit au cours ou sur le lieu de la mise en situation en milieu professionnel, soit au cours du trajet domicile-structure d'accueil ;
- Donner accès aux moyens de transport et installations collectifs ;
- Libérer, à la demande de la structure d'accompagnement, le bénéficiaire chaque fois que cela s'avère nécessaire.

La structure d'accompagnement s'engage, en la personne du conseiller référent, à assurer la mise en œuvre de la période de mise en situation en milieu professionnel, et notamment à :

- Assurer l'accompagnement dans la structure d'accueil du bénéficiaire au travers de visites et d'entretiens sous toute forme ;
- Intervenir, à la demande de la structure d'accueil et/ou du bénéficiaire pour régler toute difficulté pouvant survenir pendant la période de mise en situation en milieu professionnel ;
- Informer sans délai l'organisme prescripteur ou, si le bénéficiaire est salarié, l'employeur de ce dernier, de tout accident survenant au cours ou sur le lieu de la mise en situation en milieu professionnel ou de trajet qui lui serait signalé dans le cadre de cette période ;
- Réaliser le bilan / évaluation de la mise en situation réalisée, transmis, le cas échéant, à l'organisme prescripteur.

L'organisme prescripteur s'engage, à :

- Analyser la pertinence de la période de mise en situation en milieu professionnel proposée et d'en définir des objectifs adaptés aux besoins, possibilités et capacités tant du bénéficiaire que de la structure d'accueil ;
- Procéder à la déclaration dans les 48 heures de tout accident de travail ou de trajet qui lui serait signalé auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du lieu de résidence du bénéficiaire dès lors qu'il couvre le risque AT/MP.

Fait le : 04/09/2017 à Carvin

Le (la) bénéficiaire ou son représentant légal (Signature) L'employeur si le bénéficiaire est salarié (Signature et cachet) La structure d'accueil (Signature et cachet) L'organisme prescripteur (Signature et cachet) La structure d'accompagnement si différent de l'organisme prescripteur (Signature et cachet)

[Signature]

C. Mutter - Q.D'hont - L. Delos
N° ordre 9413 12866 14937
Docteurs Vétérinaires
545, route de Meurchin - 62220 Carvin
Tél. : 03 21 37 14 35

POLE EMPLOI
230 rue de la Faïencerie
CS 50567
62411 BETHUNE Cedex

Destinataires :

Exemplaire 1 : ASP / Exemplaire 2 : Bénéficiaire ou représentant légal / Exemplaire 3 : Employeur
Exemplaire 4 : Structure d'accueil / Exemplaire 5 : Prescripteur / Exemplaire 6 : Structure d'accompagnement

PMSMPX-0771

ASP 0771 12 16

PMSMP

Annexe à la prescription

PRESTATION DEMANDEUR

Période de mise en situation
en milieu professionnel

Page 1

Annexe à la convention n° P17625510387 0 0
PMSMP du : 04/09/2017 au : 08/09/2017
Bénéficiaire : CHRETIEN ESTHER
Structure d'accueil : SCP CHRISTOPHE MUTTER QUENTIN D'HONT ET
Objet de la PMSMP :

- Découvrir un métier ou un secteur d'activité
- Confirmer un projet professionnel
- Initier une démarche de recrutement

Détail de la prescription

Si nécessaire, joindre la fiche ROME et cocher les activités concernées dans la fiche.

Auxiliaire Spécialisé / Spécialisée Vétérinaire -ASV-

Activités confiées et objectifs associés

Identifier le motif de consultation et son degré d'urgence et informer le client sur les modalités de prise en charge de l'animal
Préparer et installer l'animal (désinfection, rasage, mise en cage, ...)
Préparer le matériel et apporter une aide technique au vétérinaire, à l'éleveur, ...
Conseiller sur l'alimentation, les soins, la médication de l'animal ou procéder à la vente de médicaments, d'apports nutritionnels
Entretien un poste de travail
Désinfecter et décontaminer un équipement
Détruire des déchets
Techniques d'approche et de manipulation des animaux
Règles d'hygiène et d'asepsie

Commentaire(s) sur l'organisation de la période dans la structure d'accueil

Horaires pouvant être modifiés : amplitude 08h - 18h45

Un exemplaire de ce document doit être conservé par le bénéficiaire ou son représentant légal, l'employeur, la structure d'accueil, le prescripteur et la structure d'accompagnement.

Ref : 113 A (prescription) : Décembre 2014